

RECHERCHE

Implication forte de Midi-Pyrénées dans les dispositifs créés par la Loi d'Orientation et de Programmation de la Recherche (LOPR)

□ Le ministère chargé de la Recherche mène depuis plusieurs années des actions en faveur de l'innovation : il soutient la recherche partenariale entre le secteur public et le secteur privé, encourage le transfert et la diffusion de nouvelles technologies dans les entreprises, suscite des projets de création d'entreprises innovantes, favorise leur croissance et permet l'intégration des jeunes diplômés dans les entreprises.

□ Ces dispositifs de soutien à l'innovation sont très développés en Midi-Pyrénées et ont maintenu leur rôle en 2006, permettant à la région de se maintenir au 4^e rang national en termes d'effort de recherche technologique.

Mise en place de la Loi d'Orientation et de Programmation de la Recherche (LOPR)

□ 2005 avait été l'année de la mise en place de nouvelles organisations de soutien à la recherche telles que l'Agence Nationale de la Recherche ou l'Agence d'Innovation Industrielle. En 2006, de nouveaux outils ont été créés avec notamment en Midi-Pyrénées l'attribution de labels mettant en avant la place importante de la recherche publique comme interface avec les structures privées :

- deux Réseaux Thématiques de Recherches Avancées (RTRA) ont été créés sur 13 au total national, dont la vocation est le développement de recherches amont par le pôle académique de recherche : un dans le domaine des sciences et l'ingénierie pour l'aéronautique et l'espace (RTRA STAE), l'autre dans le domaine de l'économie industrielle (Fondation Jean-Jacques Laffont) ;

- trois structures (sur 20 au national) ont reçu le Label CARNOT qui reconnaît et accorde des financements supplémentaires aux structures académiques ayant une forte interaction avec le monde socio-économique : le LAAS, le CIRIMAT et l'EMAC (en relation avec les écoles des Mines).

□ Par ailleurs, l'Agence Nationale de la Recherche (ANR), créée en 2005 pour permettre le financement de projets de recherche émanant de la communauté scientifique et de projets de

recherche partenariaux entre laboratoires publics et entreprises, a accru son intervention dans des projets issus de Midi-Pyrénées.

□ En 2005, 32,6 millions d'euros (soit 6 % du budget de l'ANR) avaient été affectés à des projets de recherche régionaux. En 2006, ce montant s'élève à 38,7 millions d'euros (soit 6,2 % du budget de l'ANR). Dans les deux cas, Midi-Pyrénées est en 4^e position des régions françaises.

□ Midi-Pyrénées a obtenu des succès notables aux appels à projets de l'ANR dans deux domaines :

- biotechnologies RIB, bioénergie, immunologie microbienne, physiopathologie humaine, gène animal, alimentation ;

- matériaux et procédés, écotechnologie, nano-sciences et nano-technologies.

□ Pour leur première année de fonctionnement effectif, les pôles de compétitivité de la région se sont vus attribuer 7,9 millions d'euros financés par l'ANR pour les projets de recherche labellisés dont 5,1 millions d'euros pour le pôle Aéronautique Espace et Systèmes Embarqués et 2,8 millions d'euros pour le pôle Cancer-Bio-Santé.

Création et développement d'entreprises de technologies innovantes

Le concours national d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes

□ Mis en place en 1999, ce concours annuel a pour objectif de détecter, de faire émerger et se développer des projets de création d'entreprises s'appuyant sur des technologies innovantes. Les lauréats reçoivent un soutien financier (pouvant aller de 20 à 450 milliers d'euros par projet) et un accompagnement adapté.

□ En 2006, 63 dossiers de candidature ont été déposés en Midi-Pyrénées et 9 lauréats ont été primés au niveau national, 6 pour des projets en « émergence », dont la faisabilité est à établir, et 3 pour des projets en « création-développement »,

Nombre de lauréats du concours national d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes en Midi-Pyrénées

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Émergence	12	6	4	2	8	3
Création-développement	4	8	9	7	4	6
Total régional	16	14	13	9	12	9
Total national	232	216	188	174	176	166
% lauréats/national	6,9	6,5	6,9	5,2	6,8	5,4

Source : Délégation régionale à la recherche et à la technologie

suffisamment matures pour envisager une création dans les mois qui suivent le concours. Le nombre total de lauréats régionaux après les 8 éditions du concours s'élève à 110. Les docteurs et ingénieurs étaient fortement représentés et les trois quarts des lauréats 2006 de notre région sont des docteurs.

□ Le nombre de lauréats en Midi-Pyrénées a légèrement fléchi en 2006. Il s'agit d'une tendance générale mais qui incite à une sensibilisation accrue auprès des porteurs de projets.

L'incubateur d'entreprises Midi-Pyrénées

□ Créé fin 2000 sous l'impulsion du Ministère de la Recherche et avec le soutien de l'État, des collectivités territoriales, des établissements scientifiques et des organismes de développement économique, l'incubateur a pour rôle de faciliter et soutenir le développement de projets de création d'entreprises innovantes dans la région par un soutien financier, logistique et organisationnel.

□ Au 31 décembre 2006, le nombre total de projets soutenus par l'incubateur depuis sa création s'élevait à 79. Parmi eux, on comptait 50 entreprises créées et sorties de l'incubateur (contre 33 au 31 décembre 2005, soit + 51 %),

12 entreprises ou projets en cours d'incubation et 17 entreprises ou projets arrêtés. Ces entreprises avaient créé 250 emplois fin 2006, pour 225 créés au 31 décembre 2005 (+ 11 %). Le total cumulé des fonds publics et privés levés par ces entreprises était de 26 millions d'euros fin 2006 contre 15 millions d'euros fin 2005 (+ 73 %).

Formation par la recherche et soutien à l'insertion de jeunes diplômés

□ Les conventions CIFRE (Conventions Industrielles de Formation par la Recherche) ont pour but de développer la recherche en milieu industriel en permettant aux entreprises de recruter de jeunes doctorants (niveau bac+5) pour la réalisation d'un programme de Recherche et Développement en liaison avec un laboratoire de recherche extérieur. Attribuées sur fonds du Ministère délégué à la Recherche, elles permettent le financement pendant 3 ans d'un travail de thèse et constituent un des outils mis à disposition des entreprises pour renforcer leur recherche technologique : la subvention nationale globale attribuée à ce titre s'élève à 43 905 euros étalés sur 3 ans. En 2006, le nombre de financements CIFRE attribués à des entreprises de Midi-Pyrénées diminue de 25 %, après une année 2005 où le nombre de conventions signées avait beaucoup augmenté. Le nombre de laboratoires

Activité de l'Incubateur d'entreprises innovantes en Midi-Pyrénées

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Projets de création d'entreprises admis en incubation	15	116	6	11	16	9
Nombre d'entreprises créées	6	4	13	16	4	7

Source : Délégation régionale à la recherche et à la technologie

Évolution du nombre de conventions CIFRE portées par des entreprises et des laboratoires de Midi-Pyrénées

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Entreprises	37	43	42	55	76	58
% national	4,6	5,3	4,9	5,5	6,9	5,0
Laboratoires	75	53	68	88	84	89
% national	9,4	6,5	7,9	8,8	7,6	7,7
Total national	800	810	860	1 000	1 109	1 155

Source : Délégation régionale à la recherche et à la technologie

de recherche de la région accueillant des doctorants en conventions CIFRE progresse légèrement (+ 6 %). Dans les deux cas, Midi-Pyrénées reste au 3^e rang national derrière l'Île-de-France et Rhône-Alpes.

Dispositifs fiscaux de soutien à l'innovation

Le Crédit d'Impôt Recherche (CIR)

□ Mesure d'incitation fiscale destinée à favoriser l'accroissement de l'effort de recherche des entreprises, le CIR est calculé par année civile et déclaré au moment des arrêtés comptables. Les données disponibles à ce jour portent donc sur les CIR dégagés sur 2005, récupérables par les entreprises en 2006, par remboursement ou en déduction de leur impôt.

□ Les données provisoires de l'exercice 2005 font apparaître que 315 entreprises ont déclaré du CIR en Midi-Pyrénées (+ 18 % par rapport à 2004), pour un montant de dépenses de R&D de 360 millions d'euros (- 18 %) et un crédit d'impôt dégagé de 49 millions d'euros (+ 0,2 %). Si l'évolution du nombre de déclarants est supérieure à la moyenne nationale (+ 13 %), les sommes déclarées en R&D et le montant du CIR sont nettement en retrait (respectivement + 15 % et + 13 % au niveau national). En l'état actuel des données, ce phénomène peut être imputé à un plus fort financement des opérations de R&D par des mesures publiques ainsi qu'à la présence de jeunes entreprises, assurant un effort de

recherche important mais à des niveaux financiers relativement peu élevés.

□ La région se distingue du profil national en termes de secteurs d'activités impliqués en R&D. En Midi-Pyrénées, l'industrie électrique et électronique concentre 42 % des dépenses de recherche, suivie de la construction aéronautique (18 %) et des entreprises relevant du secteur de la recherche et développement (12 %). Au niveau national, les 3 secteurs majeurs sont également l'industrie électrique et électronique (21 %) mais suivie du conseil aux entreprises (15 %) et de l'industrie automobile (11 %).

Le Statut de Jeune Entreprise Innovante

□ Ce statut, créé en 2004, apporte un soutien significatif (sous forme d'allègements de charges sociales pour les personnels affectés à la recherche et d'exonérations fiscales) aux jeunes entreprises spécialisées dans l'innovation qui mènent des projets de Recherche & Développement. Il est accordé aux PME au sens communautaire (moins de 250 salariés, moins de 43 millions d'euros de bilan, moins de 50 millions d'euros de chiffres d'affaires), réellement nouvelles, indépendantes, ayant moins de 8 ans et présentant un volume de dépenses de recherche atteignant au minimum de 15 % des dépenses de l'entreprise.

□ En 2005 en Midi-Pyrénées, 82 entreprises ont bénéficié d'exonérations de charges sociales, pour 360 emplois impliqués dans la recherche et un montant d'aide de 3,4 millions d'euros pour le volet social.

Présentation du pôle de compétitivité Cancer-Bio-Santé

Le pôle de compétitivité Cancer-Bio-Santé (CBS) fait partie des 66 pôles de compétitivité retenus par le CIADT du 12 juillet 2005. Il regroupe les régions Midi-Pyrénées et Limousin autour d'activités concernant les aliments, les biotechnologies et le biomédical.

Ce pôle présente un certain nombre de caractéristiques :

- il met l'accent sur l'intégration, au sein d'un continuum, des activités industrielles et de recherche des secteurs de l'agroalimentaire, de la pharmacie, des biotechnologies et des sciences et techniques de l'information, en y associant également les centres de recherche en santé humaine et les activités cliniques orientées vers le cancer ;
- il privilégie trois marchés principaux : les médicaments en oncologie, le marché « santé et aliment » et le marché des technologies médicales ;
- enfin, il accorde une place importante au volet formation en l'adossant aux projets de recherche et en le plaçant à l'interface des partenaires industriels et du monde de la santé.

Il sera localisé pour l'essentiel sur le site de l'ancienne usine d'AZF, sur un campus de 220 hectares qui réunira :

- un pôle de recherche privé, avec le regroupement et le développement des équipes de recherche de Sanofi Aventis et des Laboratoires Pierre Fabre (1 800 emplois) ;
- un pôle clinique associant l'Institut Claudius Regaud, le Centre hospitalier universitaire (CHU), les cliniques privées et le secteur médical libéral, l'Etablissement Français du Sang et le réseau régional de cancérologie ONCOMIP ;
- un pôle de recherche publique prévoyant à terme l'installation de 400 chercheurs ;
- un pôle innovation et valorisation qui comprendra, notamment, l'Institut des Technologies avancées en sciences du vivant (ITAV), hôtel à projets de recherche interdisciplinaire dédié à l'innovation dans les secteurs des bio, nano et infotechnologies ainsi qu'une pépinière d'entreprises dédiée aux start-up du secteur des sciences du vivant.

Le pôle CBS s'organise autour de quatre axes :

- Axe 1 Médicaments : cibles pharmacologiques et candidats médicaments ;
- Axe 2 Prévention : épidémiologie alimentaire et prévention des cancers induits ;
- Axe 3 Innovations technologiques : ciblage et délivrance de médicaments, instrumentation ;
- Axe 4 Technologies médicales : outils médicaux et imagerie.

À ce jour près de 40 projets de R&D ont été prédéfinis ; ils réunissent de grands groupes (Sanofi Aventis, Pierre Fabre, GlaxoSmithKline, Isochem-SNPE...), des PME, des start-up biotech, des laboratoires, des centres de recherche et des établissements d'enseignement supérieurs.

À ces projets collaboratifs en R&D s'ajoutent plusieurs projets structurants, de services ou d'équipement. Parmi ceux-ci figurent notamment une plate-forme scientifique et technologique Aliment-Santé, une plate-forme e-santé à Castres (ces deux projets figurant dans le contrat de projets 2007/2013), une tumorotheque multi-espèces et un centre d'imagerie moléculaire à visée balistique.

Le pôle Cancer Bio Santé est piloté par l'association Cancer-Bio-Santé, structure d'animation et support de la gouvernance du pôle.

Plus de 40 projets de R&D ont été labellisés en 2006

20 financements pour 18 projets sont d'ores et déjà acquis pour un total d'aide qui atteint 6,5 millions d'euros : cinq projets sont financés par le Fonds Unique Interministériel coordonné par le ministère de l'Industrie, qui apporte à lui seul 3,6 millions d'euros et trois projets sont financés par l'ANR pour un montant d'aide de 3 millions d'euros.

Plusieurs actions ont par ailleurs été initiées par la gouvernance du pôle, avec le soutien, en particulier, du ministère de l'Industrie à hauteur de 113 950 euros.

Ces actions prévoient, notamment, la mise en place d'un site internet dédié à l'ensemble des acteurs du pôle, le financement d'études sur l'offre immobilière régionale en biotechnologie et santé ainsi que sur la veille économique et technologique plus particulièrement destinée aux PME.

Elles devraient contribuer à renforcer la visibilité nationale et internationale du pôle Cancer-Bio-Santé, favoriser son ancrage territorial et participer sur le moyen terme à la diversification du tissu économique régional et au développement d'activités à forte valeur ajoutée.